

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2021/03/26/09

Séance du Vendredi 26 Mars 2021

Convocation : le 19 mars 2021

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 27

Procurations : 2

Le vingt six mars deux mille vingt et un, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry Noguét, Maire En raison du contexte sanitaire actuel, le public ne pouvait pas être accueilli, la séance était donc retransmise en direct sur Youtube

OBJET :

ATTRIBUTION

DES SUBVENTIONS ORDINAIRES

AUX ASSOCIATIONS

Présents : Mmes Françoise Bouvet – Isabelle Le Clanche - Carole Jahan - Catherine Jaunet – Karine Huet – Béatrice Riffaut – Florence Talbourdel – Roselyne Lemestre — Malika Gallais - Vanessa Lemestre - Marie-Christine Delahaie - Malorie Pennanec'h – Mrs Thierry Noguét – Didier Talbourdel – Pascal Evain — Michel Molin - Patrice Lelièvre - Bruno Chartier – Yann Le Mintec – Christophe Mouiche - Cédric Huet - Julien Grégoire - Frédéric Amado - Pascal Plissonneau – Joël Jouand – Alain Delaunay - Hugues Pétreil

Absents excusés : Mme Méline Prod'homme (qui avait donné procuration à Mr Chartier) – Hervé Battistella (qui avait donné procuration à Mr Lelièvre)

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Sur avis favorable du Bureau Municipal, des commissions sectorielles et après présentation à la Commission Finances du 3 mars 2021,

Après avoir entendu Mr Pascal EVAIN Adjoint aux Finances & Marchés Publics, exposer la liste des associations et montants concernés par ces subventions, et indiquer que la ligne 6574 « subventions » porte l'inscription des sommes nécessaires pour le versement de ces subventions et acomptes pour l'instruction des subventions non encore instruites.

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, en sachant que les membres du Bureau des Associations ci-après n'ont pas participé au vote, de part leur fonction au sein de l'association :

- « Amicale des Agents Territoriaux » : Mr Didier Talbourdel
- « La Stéphanoise Section Gym Artistique Féminine » : Mme Françoise Bouvet
- « La Stéphanoise Section Gym Artistique Masculine » : Mr Bruno Chartier

- APPROUVE l'attribution des subventions définies par leur dénomination (Cf ANNEXE).

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Thierry NOGUET



Délib. n° 2021/03/26/09